

# Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique

2005

## "L'exemple parfait des limites du regroupement forcé"

Sous ce titre, Marc Joncker, maire de Bellegarde-du-Razès, nous prie d'insérer :

Pour coordonner et améliorer la lutte contre les inondations, objectifs louables un certain nombre de personnes ont décidé de créer un syndicat intercommunal regroupant toutes les communes de la Haute-Vallée de l'Aude même celles n'appartenant pas à ce bassin versant.

L'objectif premier était de réaliser des économies d'échelle et de profiter du "poids financier" de Limoux.

Ce projet ayant été approuvé par une majorité de communes, le préfet a pris un arrêté de création du SIAH de la Haute-Vallée de l'Aude en 2004, sans la communauté de com-

munes de Couiza et sans le syndicat du Lauquet.

Ce dernier devrait adhérer mais la communauté refuse cette adhésion.

J'ajoute que les communes qui n'ont pas accepté le projet se sont retrouvées incluses de force dans le SIAH (Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Haute-Vallée).

Je considère la convention présentée comme une provocation vis-à-vis de ces communes qui ont été obligées d'adhérer, d'autant que la région de Couiza est certainement une des zones où les risques liés aux inondations sont les plus importants.

Mais honnêtement, je comprends que les élus de la région de Couiza ne veulent

pas adhérer au SIAH car son fonctionnement administratif est pour l'instant un échec : le quorum n'est jamais atteint lors des réunions du comité syndical, obligeant les délégués présents à revenir une semaine plus tard et la contribution des communes sert avant tout à payer des frais administratifs, au détriment de l'investissement.

Depuis le début, je dis que ce syndicat n'est pas adapté et, pour l'instant, les faits me donnent raison.

Il est l'exemple parfait des limites du "regroupement forcé" des communes.

Il était facile de trouver d'autres solutions moins contraignantes pour les communes et plus respectueuses des deniers publics.

que Marc Douillet.

### Pierre Bardies sur l'Aude

09/2005

Président du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) de la haute vallée de l'Aude, Pierre Bardies a lu avec beaucoup d'attention hier notre article consacré au fleuve. Conscient que des travaux d'urgence sont nécessaires, il précise néanmoins que c'est à l'État de monter de monter en première ligne sur ce sujet : « En amont de Quillan, la compétence est au syndicat. Mais en aval de Quillan, c'est à l'État. » Le maire de Limoux surfe également sur la vague : « Même les berges sont de la compétence de l'État. »